

L'ÉGLISE DE FOLX-LES-CAVES

I. Les origines

La tour de l'église

L'église de Folx-les-Caves possède une tour remarquable. C'est un massif rectangulaire en moellons mal équarris. Le porche d'entrée, que l'on voit actuellement, a été aménagé lors de la reconstruction de l'église entre 1776 et 1780.

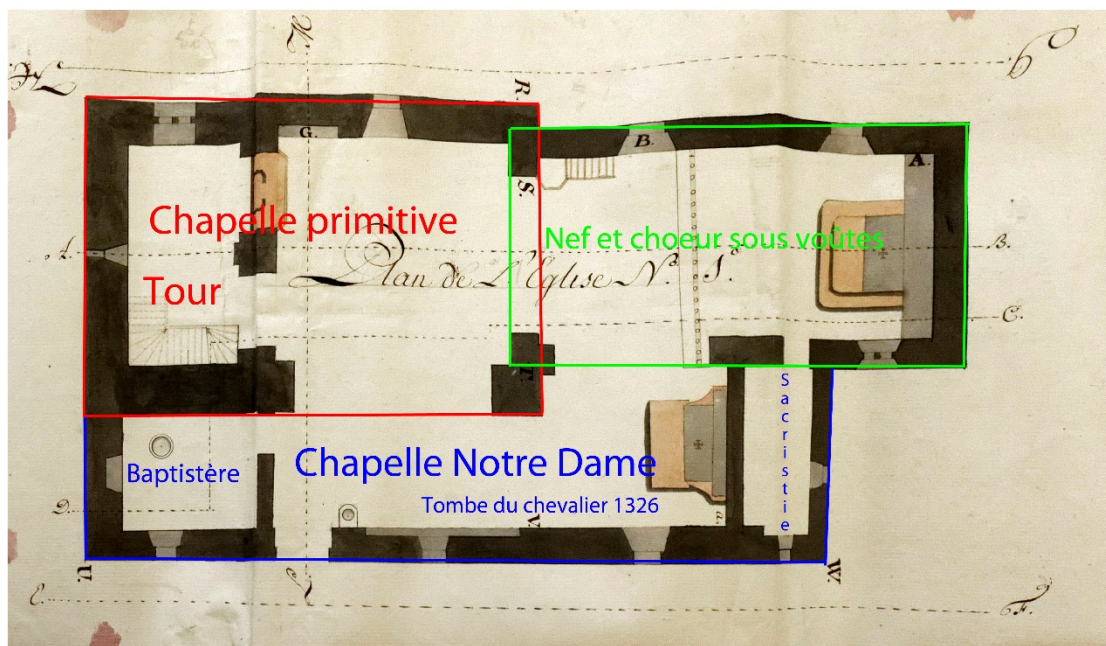


Il n'y a pas d'élément architectural permettant de dater cette tour. Maurice Racourt¹, érudit de Folx-les-Caves, la date de la fin du X^{ème} siècle. Le Patrimoine monumental de Belgique² parle d' « une belle tour romane du XI^e-XII^e s. ». Le plan de l'église³, dressé en 1776, avant la reconstruction de l'église en 1780, montre qu'en fait cette tour faisait corps avec une petite chapelle; l'ensemble ayant un plan rectangulaire de 8 m sur 12 m ; la tour elle-même avait une hauteur de 14 m. Vu l'épaisseur des murs (environ 1 m), la surface utile de la chapelle n'est que de 56 m².

¹ M. Racourt, *Eglise de Folx-les-Caves*, feuillets dactylographiés en 2000.

² Mardaga, 1974, volume 2, p. 221.

³ AÉBxl, Procès de clercs n° 3076, Conseil de Brabant 1774-1776



1776 Plan au sol de l'église, AEBxl, Conseil de Brabant, Procès de clercs 3076

La tour a-t-elle été construite concomitamment avec la chapelle, et à quelle époque ? Seules des fouilles archéologiques permettraient de répondre à cette question.

On a trouvé, à Folx-les-Caves⁴, dix-neuf tombes mérovingiennes datées, par leur mobilier funéraire, entre 525 et 700. Or, la date « officielle » de la christianisation des Francs est celle du baptême de Clovis vers Noël 500⁵. Ceci nous amène à penser que le christianisme était déjà présent à Folx-les-Caves peu après cette date. L'abbaye de Nivelles⁶ fut fondée vers 650. Vers la même époque, plus près de chez nous, il y aurait⁷ eu la fondation d'un monastère à Orp⁸par Sainte-Adèle.

L'ensemble tour et chapelle formaient-il l'oratoire d'un domaine mérovingien ? Les tombes romaines de Folx-les-Caves, proches de la villa d'Autre-église, permettent de penser que l'origine de Folx-les-Caves est un domaine agricole. Le premier document écrit connu pour Folx-les-Caves est, en 1222, la donation⁹ de Folx-les-Caves au chapitre de St-Denis à Liège, où il est question d'« *obedentia* » qui désigne un domaine religieux.

Une des hypothèses est que la tour de l'église pourrait avoir été construite au IX^e comme moyen de défense contre les Vikings. A cette époque, ceux-ci auraient détruit¹⁰ le monastère d'Orp-le-Grand, fondé par Sainte-Adèle. A vrai dire, les historiens¹¹ modernes ne mentionnent pas cette destruction.

⁴ J. Alenus, *Fouille mérovingienne à Folx-les-Caves*, *Archaeologia belgica*, 1963, n° 69, p. 71. L'exploitation de sablières à Folx-les-Caves aurait, malheureusement, fait disparaître d'autres tombes tant romaines que mérovingiennes.

⁵ B. Dumézil, *Le Baptême de Clovis*, Galimard, 2019.

⁶ B. Delanne, *Histoire de la ville de Nivelles*, Havaux, 1944, p. 175.

⁷ J'emploie beaucoup le conditionnel. Il y a peu de sources écrites. Celles-ci sont souvent tardives et de propagande ecclésiastique. Ainsi le baptême de Clovis à Reims est décrit par Grégoire de Tours vers 591 (« *Courbe la tête fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré.* »), c.à.d. 91 ans après qu'il ait eu lieu.

⁸ J. Tarlier & A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges*, Canton de Jodoigne, p. 281. Fort controversé par les historiens modernes.

⁹ AÉL, Collégiale St-Denis, Cartulaire n° 1.

¹⁰ Chanoine Kempeneers, *Orp-le-Grand Hier et Aujourd'hui*, 1958, p.43.

¹¹ A. d'Haenens, *Les invasions normandes en Belgique au IX^e siècle*, Publications universitaires de Louvain, 1967.

Si l'oratoire primitif de Folx-les-Caves faisait partie du domaine mérovingien, cela pourrait expliquer son orientation peu commune : non vers l'est, mais vers le nord-est. Le pentagone dans lequel est inscrit l'ancien domaine de l'église, (cimetière, cure au nord du cœur du village) pourrait correspondre à la villa de ce domaine.



1746 Plan Villaret. IGN France CH 292_66

En fait, le christianisme est présent bien plus tôt dans nos régions. Nous le verrons en nous intéressant à l'histoire du diocèse de Liège, dont faisait partie l'église de Folx-les-Caves jusqu'en 1559.

Le diocèse de Liège

La religion chrétienne est reconnue par l'empereur Constantin en 313¹². C'est vers cette époque que se crée, en Occident, la structure hiérarchique de l'Église catholique. Cette structure est calquée sur l'organisation de l'administration romaine, elle-même déstabilisée par les invasions¹³ barbares.

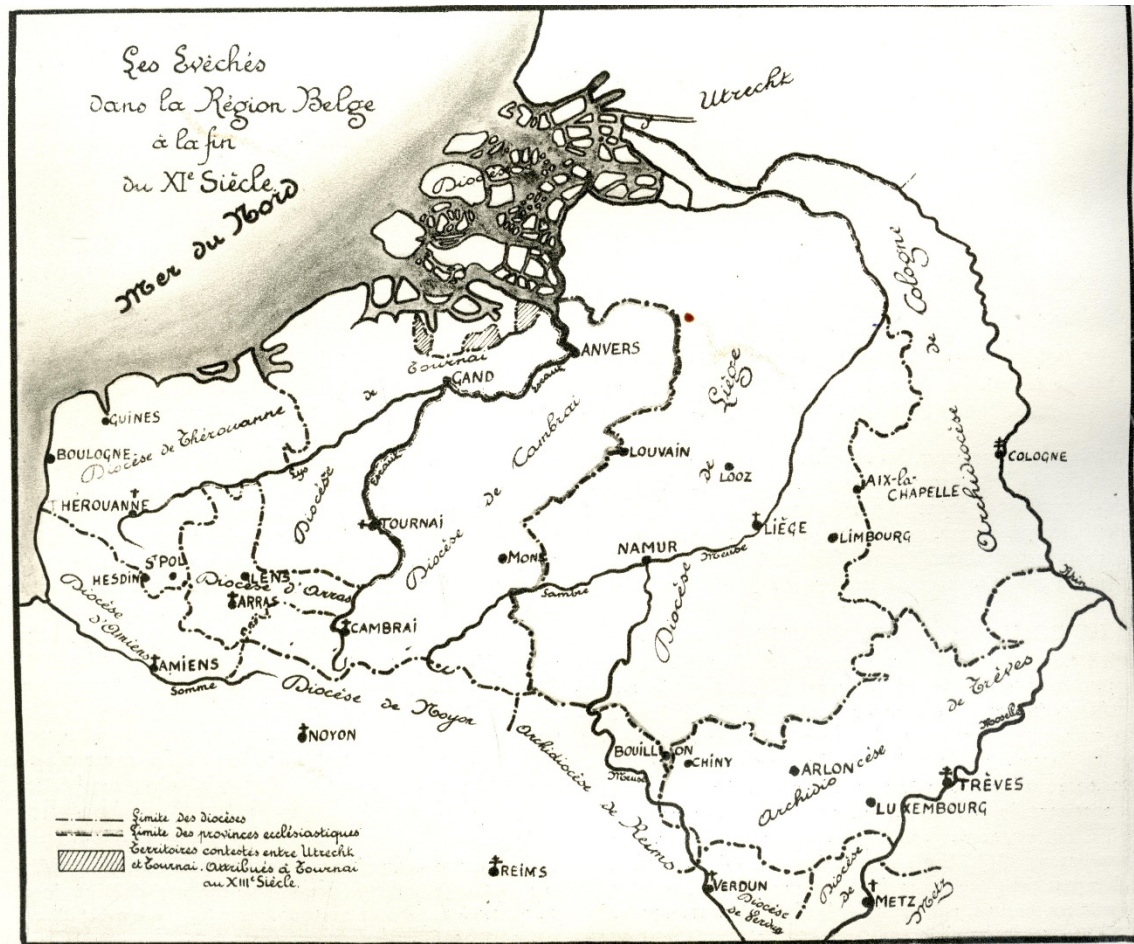
Dans nos régions, les diocèses¹⁴ suivants sont créés, sur base des provinces romaines :

¹² A. de la Croix, *La christianisation de l'Occident*, Editions Labor, 2006, p. 118.

¹³ Passant le Rhin, des tribus germaniques déferlent, s'installent, s'assimilent, créent des royaumes. Citons les Wisigoths, les Burgondes et surtout les Francs.

¹⁴ C.B. De Ridder, *Les diocèses de Belgique avant 1559*, Louvain, 1866, Partie 1, pp. 8-9.

- Germanie seconde : Tongres¹⁵ puis Maastricht et enfin Liège.
 - o Liège¹⁶
 - o Wavre, Nivelles, Jodoigne, Perwez, Folx-les-Caves,
 - o Hasselt
 - o Louvain
 - o Namur
- Belgique première : Trèves.
 - o Arlon
- Belgique seconde : Cambrai
 - o Bruxelles
 - o Mons
 - o Anvers
- Belgique seconde : Tournai
 - o Tournai
 - o Bruges
 - o Gand.



Carte des évêchés des anciennes provinces belges à la fin du XI^e siècle.

¹⁵ J. de Theux, *Le chapitre Saint Lambert à Liège*, Bruxelles 1871, t. 1, p. X. « Maximus, évêque de Trèves, Euphrates, évêque de Cologne et Servatius, évêque de Tongres, figurent tous trois au concile de Sardique, en 343 ».

¹⁶ A ne pas confondre avec la principauté de Liège dont le territoire est moins étendu, même si l'évêque de Liège en est le prince, depuis Notger, en 980.

En 1559¹⁷, à la demande roi Philippe II, le Pape Paul IV démembre les anciens diocèses des Pays-Bas et institue treize nouveaux diocèses, dont celui de Namur, auquel l'église de Folx-les Caves est rattachée.

Les archidiaconés et conciles

Tarlier et Wauters précisent, à propos de l'église Folx-les-Caves : « *L'église médiane de Saint-Pierre, ..., dépendait, dans le principe, du concile de Hanret, de l'évêché de Liège. Après l'érection des nouveaux évêchés du temps de Philippe II, elle fut comprise dans le diocèse de Namur...* ».

Le diocèse de Liège était partagé en huit archidiaconés : celui de la ville de Liège et sept archidiaconés ruraux qui étaient divisés en conciles ou doyennés, subdivisés en paroisses. Folx-les-Caves, tout comme Jandrenouille, faisait partie de l'archidiaconé de Condroz, concile de Hanret. Les autres paroisses de la commune actuelle d'Orp-Jauche faisaient partie de l'archidiaconé de Brabant, concile de Jodoigne.

Nous trouvons des éléments de l'histoire des paroisses dans des registres appelés « Pouillés ». Ils énumèrent, doyenné par doyenné, les paroisses avec le rang de l'église, les autels et les bénéfices qui y sont liés. Ainsi, pour Folx-les-Caves, nous lisons dans le Pouillé de 1558¹⁸:

Fouz, ecclesia valet lx modios.

Altare Marie, valet xv modios. Altare Crucis, valet xiii modios.

Ce qui se traduit :

Fouz, église, vaut 60 muids.

Autel de Marie, vaut 15 muids, autel de la Croix, vaut 13 muids¹⁹.

Ces listes sont en quelque sorte l'équivalent de nos revenus cadastraux : elles serviront à établir certaines taxes à payer par les bénéficiers. Les valeurs sont exprimées en nature, pour éviter l'influence de l'inflation, mais sont généralement payées en numéraire.

A cela s'ajoutait souvent l'une des mentions *église majeure* ou *entière*, *église médiane* ou *quarte chapelle*. Elles indiquaient la portion à payer d'une taxe forfaitaire non liée au bénéfice : tout, la moitié ou le quart. Ainsi, dans d'autres relevés, on trouve pour l'église de Folx-les-Caves²⁰ : « *Foz media 40 md sp* », c.à.d. « *Folx-les-Caves, médiane, 40 muids d'épeautre* ».

Il existait un grand nombre de taxes :

- Droit cathédralique (*cathedraticum*) : redevance annuelle à l'évêque
- Droit de procuration (*obsonium*) : redevance à l'évêque en visite
- Droit de joyeuse entrée : redevance à l'évêque lors de son inauguration
- Subsidés extraordinaires : accordés au souverain temporel pour des circonstances exceptionnelles
- Placets d'absence : redevance due à l'archidiacre par les bénéficiers qui se faisaient remplacer, souvent le remplaçant en paye une partie.

Il est à noter que ces autorisations d'absence entraînaient souvent des abus. L'abbé F. Willocx écrit à ce sujet²¹ :

« Bien souvent le curé ne résidait pas dans sa paroisse. Dès la prise de fonction du bénéfice, il tâchait de découvrir un prêtre plus jeune ou dénué de ressources, qui acceptât de le remplacer dans le

¹⁷ J. Paquay, Pouillé de l'ancien diocèse de Liège en 1497, Tongres, 1908, p.16.

¹⁸ C.B. De Ridder, *op.cit.*, p. 207. Il existe un pouillé plus récent datant de 1497, publié par J.Paquay en 1908. Il se contente d'indiquer « *Ffous, Ecclesia, altare S. Marie, altare Ss. Crucis* ».

¹⁹ Le muid est une mesure de capacité de céréales. Il s'agit généralement de « bled », c.à.d. de seigle. A Liège, le muid valait 245 litres.

²⁰ AÉVN, *Visites de F. Berlo de Brus*, 1698-1718.

²¹ F. Willocx, *L'introduction des Décrets du Concile de Trente dans les Pays-Bas et dans la Principauté de Liège*, Louvain, Librairie universitaire, 1929, p. 19. Ce livre porte l'imprimatur de Mgr. Ladeuze, recteur de l'U.C.L.

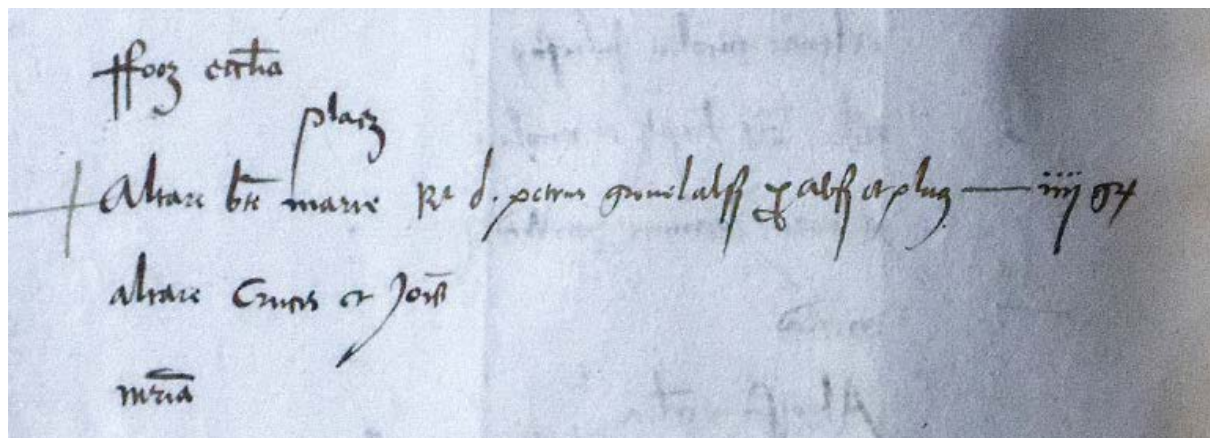
ministère paroissial, moyennant un maigre traitement prélevé sur les revenus de la cure, dont il s'adjugeait sans scrupule tout le restant. Ces arrangements se faisaient à l'amiable, sans qu'on prit la peine de demander le consentement de l'évêque. ... Dans l'ancien diocèse de Liège, plus d'un tiers des curés s'absentaient ainsi. ».

F. Willocx continue par une description effarante de curés indignes : ignorants, concubinaires ou même mariés²², négligents, ivrognes ... Il remarque toutefois qu'il ne faut pas généraliser: « A côté du clergé dissolu, l'on trouvait de saints prêtres qui vivaient fidèlement selon les devoirs de leur état. ».

Le Polyptique de Saint-Denis²³, daté de 1324, indique que l'église de Saint-Denis et l'abbaye de Villers payent ensemble les charges d'obsonium et de cathedraticum.

Des livres de relevés de ces taxes existent. Pour l'archidiaconé de Condroz²⁴, avant la création du diocèse de Namur, ils traitent des années 1515 à 1552, avec de nombreuses lacunes. On y trouve les redevances d'absence, de dispenses de bans, etc.

Ainsi pour Folx-les-Caves, en 1528²⁵ :



On lit :

« Ffooz ecclesia

Placet

Altare Beatae Marie Reverendus dominus Petrus Grouwels pro absentia et placet -----4 st²⁶.

Altare Crucis et Johannis. ».

Les curés de Folx-les-Caves avant 1559

Ayant fixé le cadre, intéressons-nous aux curés de Folx-les-Caves du temps du diocèse de Liège. Nous n'en connaissons pas grand-chose, à part quelques citations au hasard d'archives.

La première que je connaisse date de 1245. L'abbaye de Villers²⁷ acquiert la dîme de Folx-les-Caves, avec l'assentiment du curé, dont le nom n'est pas indiqué.

²² F. Willocx, op. cit., p. 22. « Dans le diocèse de Ruremonde, quand l'évêque Lindanus y célébra son premier synode diocésain, en 1569, il n'en trouva, - ce qui est à peine croyable, - que six vivant dans la continence. ».

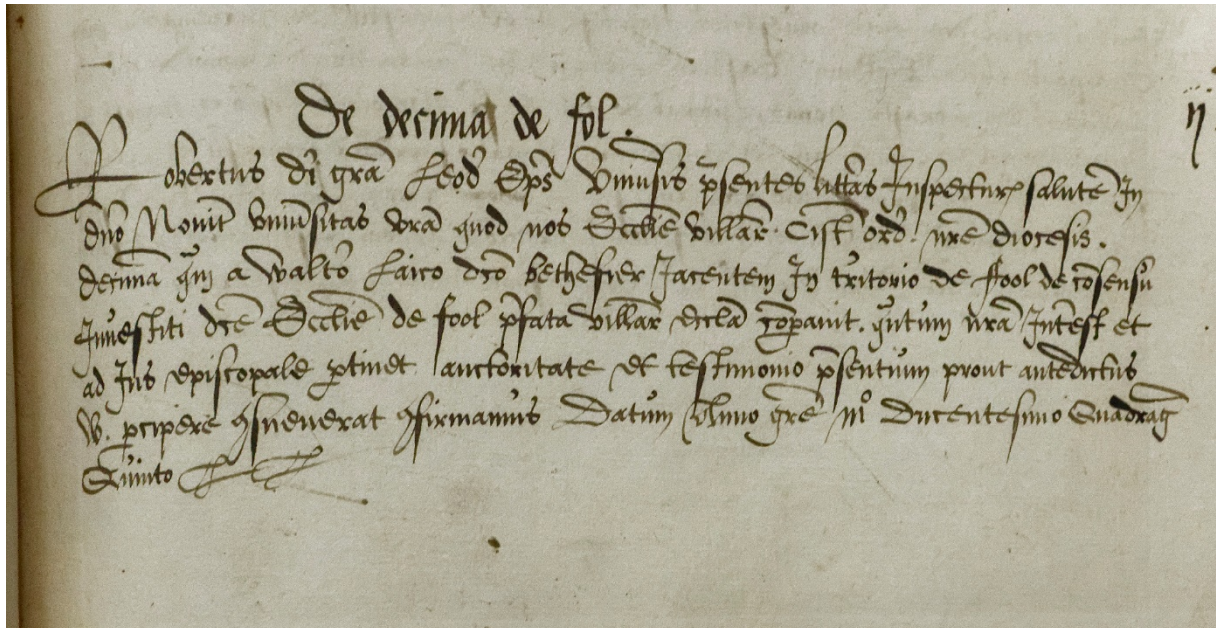
²³ AÉLg, Collégiale Saint-Denis, Archives du chapitre, n°8.

²⁴ AÉvL, Archives archidiaconales, JURA - 4. CONDROSIUM, p.1.

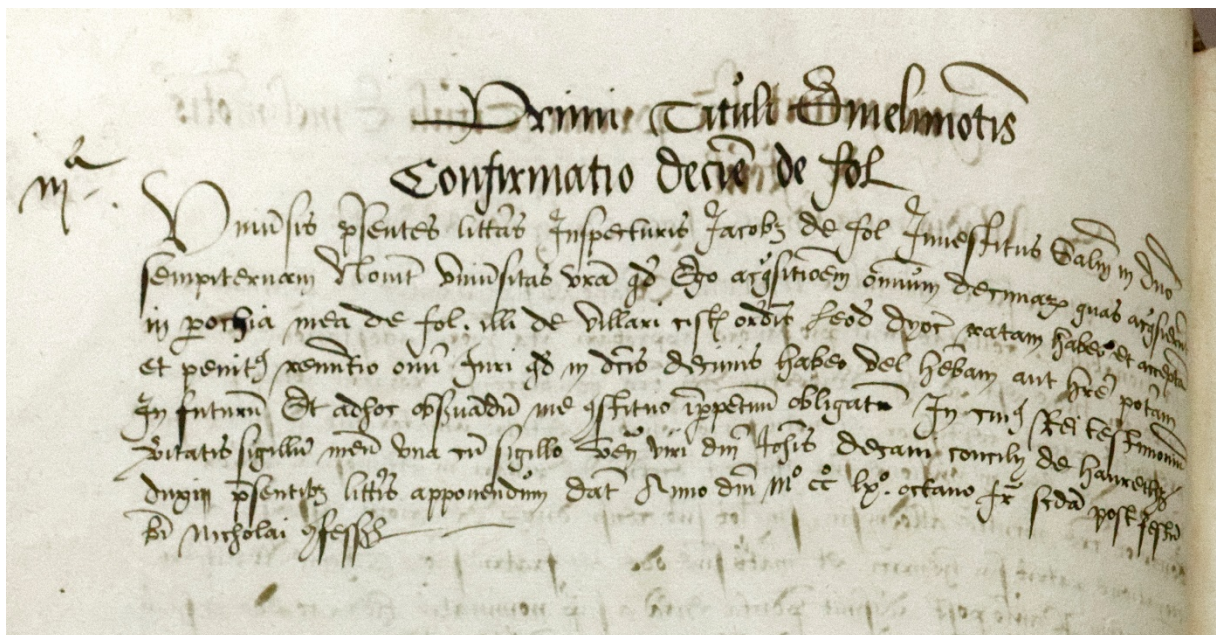
²⁵ AÉvL, Registrum emolumentorum archidiaconatus Condrosii ... pro anno XV^e vicesimo octavo, D IV 27.

²⁶ Il s'agirait de stuivers c.à.d. de sous. Un sou = 1/20 de florin.

²⁷ AÉLLN, Cartulaire de Mellemont, A.E.B. 11022, inv 63, fol.44 r°.



Plus tard, toujours dans les archives de l'abbaye de Villers, cartulaire de Mellemont, apparaît un curé Jacques. En 1268²⁸, avec Jean doyen du concile de Hanret, il reconnaît l'acquisition de la dîme de Folx-les-Caves par l'abbé de Villers.



En février 1270, il est témoin²⁹, avec son frère Jean curé de Malèves et d'autres, de la cession à l'abbaye de Villers, de droits sur le patronat sur l'église de Folx-les-Caves.

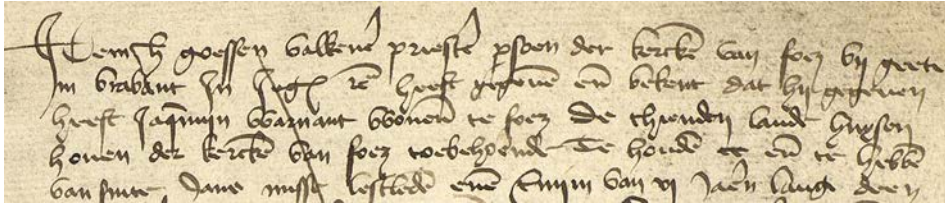
En juillet 1441, Goessen Valkenere³⁰, prêtre de l'église de Foez près de Jauche en Brabant loue à Jacquemin Warnant, habitant de Foez, pour un terme de 6 ans la dîme, terre, maisons et cours appartenant à l'église de Foelz.

²⁸ AÉLLN, Cartulaire de Mellemont, A.E.B. 11022, inv 63, fol.44 v°.

²⁹ Idem.

³⁰ Archives de la ville de Louvain, échevinages, n° 7336, f°22R°. Le texte est en flamand. On y lit :

« Item h[er] Goessen Valkener priesr person de kerckenn van Foez by Geete In Brabant in jegewordichevden etc heft gegeveb ende dat hij gegeven heeft Jacquemin Warant wonende te Foez de thienden land huize hoven de kercken van Foez toebehoerennde te houden... ».



Plus tard, dans les registres d'absences du concile de Hanret, apparaissent :

- En 1515, Jean curé de Fouz,
- En 1528, 1529, 1530, 1538, 1539 et 1540, Pierre Grauwels, qui se fait toujours remplacer.

Aujourd'hui que reste-t-il des origines ?

Les siècles ont passé.

Depuis quatre cent soixante ans que l'église de Folx-les-caves n'est plus dans le diocèse de Liège, que reste-t'il de cette époque ?

1. La **tour** qui aurait plus de mille ans, menace de ruine ; elle est inaccessible, pas entretenue et encombrée de différents déchets dont l'armoire d'un ancien relais GSM.



2. Une **dalle funéraire** unique : celle d'un chevalier datée de 1326.



Cette dalle a été décrite par Tarlier et Wauters³¹.

« A gauche de cette entrée, à l'intérieur, on a encastré dans la muraille, en 1851, par ordre de la Commission royale des monuments, une énorme pierre tumulaire, large de 1 mètre 70 et haute de 3 m. 40; cette pierre n'a fait que trop longtemps partie du pavement, car il n'est plus possible de lire, le long de la partie supérieure, le commencement de l'inscription consacrée à la mémoire de celui dont elle recouvrait la tombe. Le restant a été déchiffré par nous comme suit :

PRECES HABEAT QUBEM X (CHRIS)TO CRIMINE TOLLIT EJUS NAM MUNDO MORIENS DECESSIT AB ISTO FESTO CLEMENTIS POST PARTUM VIRGINIS ANNIS MILE TRIDOS CENTISVIGINTI SEXQUE REMOTIS SPIRITUS EMPIREO CELO,

³¹ . Tarlier & A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges*, Canton de Jodoigne, p 365.

Ces phrases, qui simulent des rimes latines, peuvent se traduire ainsi : « qu'il ait des prières celui qui a été enlevé par un crime à son Christ, car en mourant il a quitté ce monde le jour de Saint-Clément, 1326 ans après la délivrance de la Vierge. Que son âme repose dans le haut ciel de l'Empyrée ».

Au centre de la pierre est représenté un chevalier bardé de fer, ayant sur la poitrine un écusson qui offre trois étoiles à cinq rais³², posées 2, 1.

Lorsqu'on leva cette pierre, on trouva dans le sol un crâne énorme. Ce personnage ne serait-il pas ce Gilles de Foul en Brabant qui fut tué durant la guerre des Awans et des Waroux ? ».

L'emplacement de cette ancienne dalle est encore marqué dans le carrelage de la nef droite de l'église.

Sur cette dalle, beaucoup de questions sont posées :

- De quand date-elle ?
- Qui est le chevalier enterré sous cette dalle ?
- Pourquoi est-elle aujourd'hui cachée ?

Concernant la date de gravure de la dalle, Hadrien Kockerols³³ a un avis sur cette dalle.

Le dessin de l'effigie est sommaire et comporte nombre d'incongruités dans l'habit et les gestes du chevalier. Le chapeau trahit une gravure datant du 17^e siècle; d'autres détails, tels que les manches, les pieds, la chevelure, les étoiles, donnent de la figure entière la marque de l'imposture. Ce dessin serait peut-être à mettre en parallèle avec la nouvelle édition du Miroir des nobles de Hesbaye de Jacques de Hemricourt, revue par Salbray en 1673, où se trouve une gravure fantaisiste d'un chevalier. Il reste à trouver qui avait intérêt à produire cette supercherie.

La figure a été gravée sur une dalle qui, elle, date bien du 14^e siècle ce dont témoigne son inscription.

Les dimensions de la dalle en font vraisemblablement la plus grande connue en Belgique.

Cet avis n'est pas accepté par tout le monde. Il est certain que Hadrien Kockerols est un éminent spécialiste des monuments funéraires médiévaux en Wallonie ; au lieu de parler de supercherie, il aurait pu parler d'une regravure maladroite consécutive à l'usure due aux passages sur cette dalle.

Cette dalle est à comparer avec celle de Wauthier de Houtain, datant du XIII^e siècle, et la dalle « fantaisiste » du Miroir des nobles de Salbray³⁴ en 1673.

³² Nous voyons six rais.

³³ H. Kockerols, *Les gisants du Brabant wallon*, Les éditions namuroises, Namur, 2010, p. 106.

³⁴ J. de Salbray, *Miroirs des Nobles de Hasbaye etc.*, Bruxelles, 1673, p. 376.



En ce qui concerne l'identité du chevalier, la première hypothèse est que ce serait Gilles de Foul en Brabant, qui fut tué durant la guerre des Awans et des Waroux. A ce sujet, Tarlier et Wauters avaient écrit³⁵ « Hemricourt nous donne, dans son *Miroir des nobles de la Hesbaye*, des détails curieux sur la manière les petits possesseurs de fief faisaient la guerre au XIV^e siècle : « Du commencement de la guerre entre les familles d'Awans et de Waroux, dit-il, fut tué Gille de Foux en Brabant, et un escuyer nommé La Truye de Foux : ce Gilles estoit fils de messire Eustache Franchomme de Hognoul, et avoit un petit chateau à Foux, ».

Ayant recherché dans l'édition des « Œuvres de Jacques de Hemricourt », faite par C. de Borman et A. Bayot entre 1910 et 1931, je ne suis pas d'accord avec Tarlier et Wauters. Le texte qu'il reproduit n'est pas dans le *Miroir des nobles*, mais un amalgame de deux paragraphes distincts du *Traité des Guerres d'Awans et de Waroux*³⁶.

Dans ce *Traité*, on lit qu'un « Gilhes de Fouz en Braybant et uns escuwirs nomeis ly Troie de Fouz³⁷ » sont morts lors de la bataille de Loncin. Celle-ci eut lieu en 1298³⁸, soit longtemps avant la date de décès du chevalier de Folx-les-Caves.

³⁵ Tarlier et Wauters, *op. cit.*, p. 363.

³⁶ Le texte de T&W est une reprise mot à mot du « *Grand theatre profane du Brabant-Wallon* » de Jaques Le Roy (édition de 1732 à La Haye, pp. 133 et 134). Contrairement à T&W, Le Roy cite sa source : un manuscrit inédit, et sans doute perdu de Jean Blondeau.

³⁷ A. Bayot, *Œuvres de Jacques de Hemricourt, Le traité des Guerres d'Awans et de Waroux*, Bruxelles Lamertin, 1931, t. 3, p.13. Dans les documents anciens, on trouve « Fooz (Foulz, etc...) en Brabant » qui désigne Folx-les-Caves et « Fooz en Hesbaye » qui désigne Fooz près de Hognoul, fusionné actuellement avec Awans.

³⁸ Ch. Masson, *La guerre de Awans et de Waroux, Une « vendetta » en Hesbaye liégeoise (1297-1335)*, <https://www.cairn.info/revue-le-moyen-age-2013-2-page-403.htm>, p.415.

Tarlier et Wauters³⁹ font de Gilles le fils de « Messire Eustache Franchomme de Hognoul » qui tenait un petit château à Folx-les-Caves. Dans le même « Traité des guerres d'Awans et de Waroux »⁴⁰, on lit, dans un paragraphe traitant des forteresses et de leur garnison, « *ly quatre enfans monssaingnor Ystasse, le Frank Homme de Holengoul, tenoient à Fouz en warnizon, deleis Gilhon de Fouz, leur freire, qui y avoit l pau de fortece..* ». Il n'y aucune mention du fait que ce Gilhon de Fouz soit le Gilhes de Fouz en Braybant. De Hemricourt ajoute que, lorsque leurs ennemis, de la garnison des Waroux, s'approchaient les quatre frères s'enfuyaient et sautaient au-dessus du fossé et du mur de leur forteresse, pour s'y mettre à l'abri. Il est pratiquement sûr qu'on parle ici de Fooz en Hesbaye, proche de Hognoul et d'Awans. Ce Gilles de Fooz, fils de Eustache le Franhomme de Hognoul serait décédé en août 1367⁴¹, ses armes⁴² « *Vairé d'argent et d'azur à un lambel à cinq pendants d'or* » ne sont pas celles du chevalier de Folx-les-Caves, mais celles des Hognoul.



Nous n'avons, aujourd'hui, aucune identification plausible de ce chevalier. L'identification des armes du chevalier, pour autant qu'elles aient été correctement regravées, en corrélation avec la liste des familles notables⁴³ de Folx-les-Caves, pourrait permettre de lever ce mystère.

Enfin, malheureusement, aujourd'hui, on a installé un débarras, fermé par une cloison, devant la dalle. En plus, celle-ci est partiellement cachée par une citerne à mazout. Sa visite est interdite !

3. Deux Christ en croix du XVI^e siècle⁴⁴.

³⁹ Tarlier & A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges*, Canton de Jodoigne, p 363.

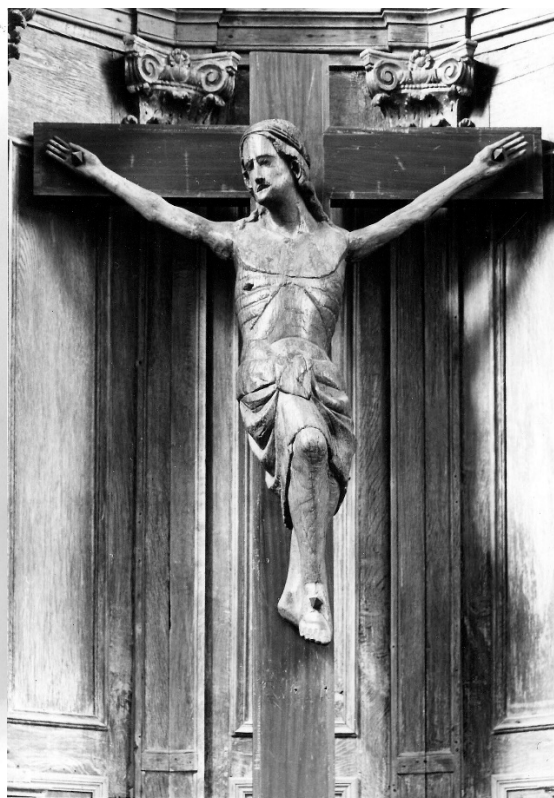
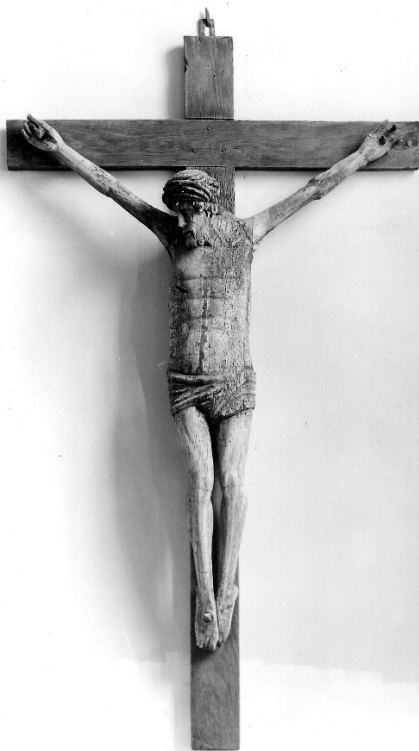
⁴⁰ A. Bayot, *Œuvres de Jacques de Hemricourt*. t. III *Le traité des Guerres d'Awans et de Waroux*, Bruxelles ; 1931, pp. 48-49.

⁴¹ C. de Borman & E. Poncelet, *Œuvres de Jacques de Hemricourt*. t. II *Tableaux généalogique*, Bruxelles ; 1926, p. 256.

⁴² J. de Salbray, *Miroirs des Nobles de Hasbaye etc.*, Bruxelles, 1673, pp. 289 et 291.

⁴³ Seul un notable aurait pu se payer l'équipement d'un chevalier ; à l'époque les chevaliers n'appartenaient pas encore à la noblesse. Le polyptique du chapitre de Saint-Denis, daté de 1324, deux ans avant la date de la dalle, en donne une liste. On y voit, entre autres, les noms de Jean Boskes de Foul, Jean fils du seigneur de Foul, Jean Lopiens de Foul, Colon fils de Theodore de Foul, Jean Hamile fermier de l'église de Foul, Cosmus fils de Thyri, Jean dit Ostonius de Foul, Walther de Foul fils le Voweresse. Tout cela reste nébuleux.

⁴⁴ Datation par l'IRPA.



Une de ces croix ornait-elle l'autel de Sainte-Croix et Jean cité dans les registres du l'archidiaconé de Condroz ?

En 1950, suite aux plaintes pour disparition d'objets meublant l'église de Folx-les-Caves, envoyées aux autorités religieuses par des paroissiens, le curé de cette époque se justifie dans une lettre⁴⁵ envoyée à l'archevêché de Malines. On y lit⁴⁶ :

« 1 Le grand christ du 15^e siècle a été prêté à M le Doyen d'Orp le Grand. Celui-ci ayant été remarqué par le cardinal lors de sa visite à Orp le Grand. Le cardinal m'a demandé de bien vouloir donner ou prêter ce Christ diocésain de Malines. Je lui ai répondu que j'étais prêt à le lui donner.

Il a été convenu avec son éminence que ce Christ quitterait Orp le Grand dès que M le Doyen n'en aurait plus besoin.

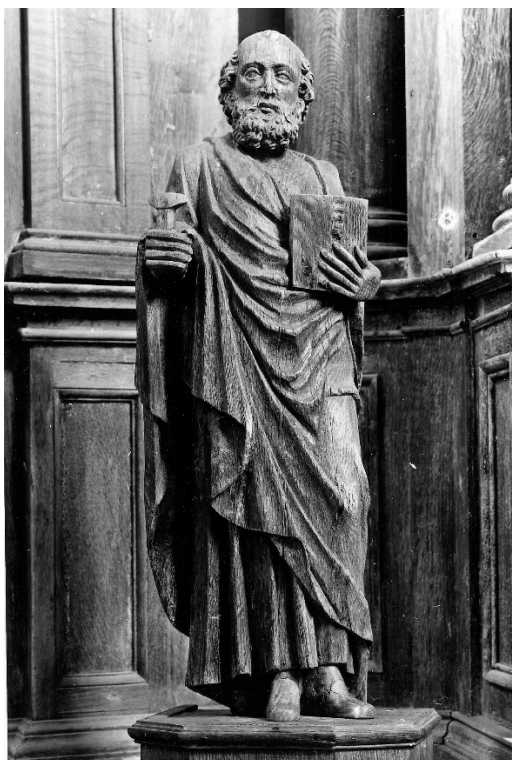
2 Le Christ en bois du 13^e⁴⁷ siècle appelé Christ assis a été restauré et apposé sur le maître autel. »

Heureusement, le grand christ est revenu à Folx-les-Caves et se trouve aujourd'hui dans la nef latérale gauche, à l'emplacement de l'autel latéral du XVIII^e siècle qui a disparu.

⁴⁵ Archives de l'archevêché de Malines, *Folx-les-Caves*, Correspondances.

⁴⁶ J'ai respecté l'orthographe et la ponctuation.

⁴⁷ L'IRPA date ce crucifix du XVe siècle, avec la mention incertain. Y avait-il aussi un christ assis du XII^e siècle qui aurait disparu ?



4. Un **Saint Paul** du XVI^e siècle.

Dans la même lettre, le curé indique :

« Sont actuellement en dépôt chez Leynen, 92 rue Belliard à des fins d'expertise et d'indication de traitement de restauration »

St Pierre ±15^e siècle⁴⁸ en pommier et fort abimé.

St Paul plus ancien⁴⁹

8 chandeliers sans valeur aucune

Ces pièces devant rentrer à Folx les Caves. »

Le 11 juillet 1950, dans une lettre écrite au gouverneur au nom de la Commission Royale des Monuments et des Sites, on trouve la remarque suivante :

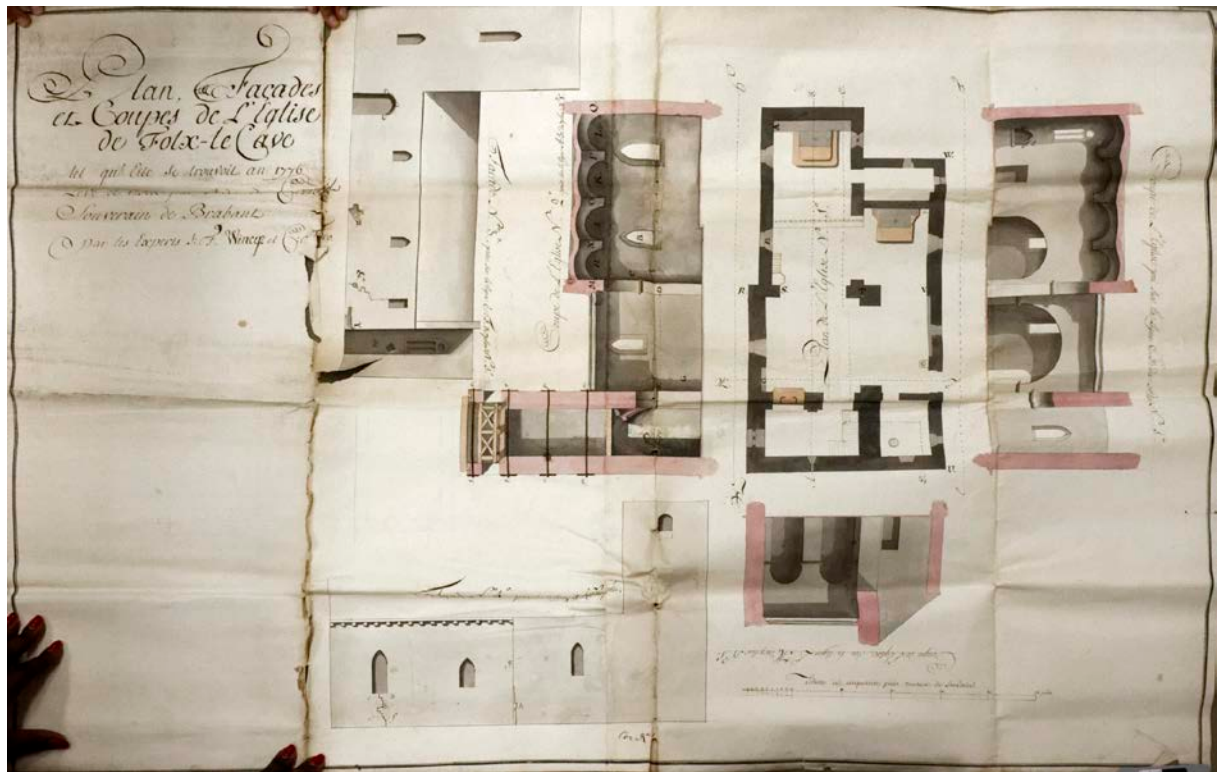
« Les statues déposées chez l'antiquaire ne paraissent pas être en sureté, malgré les apparences. En effet commande a été faite d'une réplique. »

Finalement les deux statues sont revenues à Folx-les-Caves. La note de restauration était de 1.200 francs.

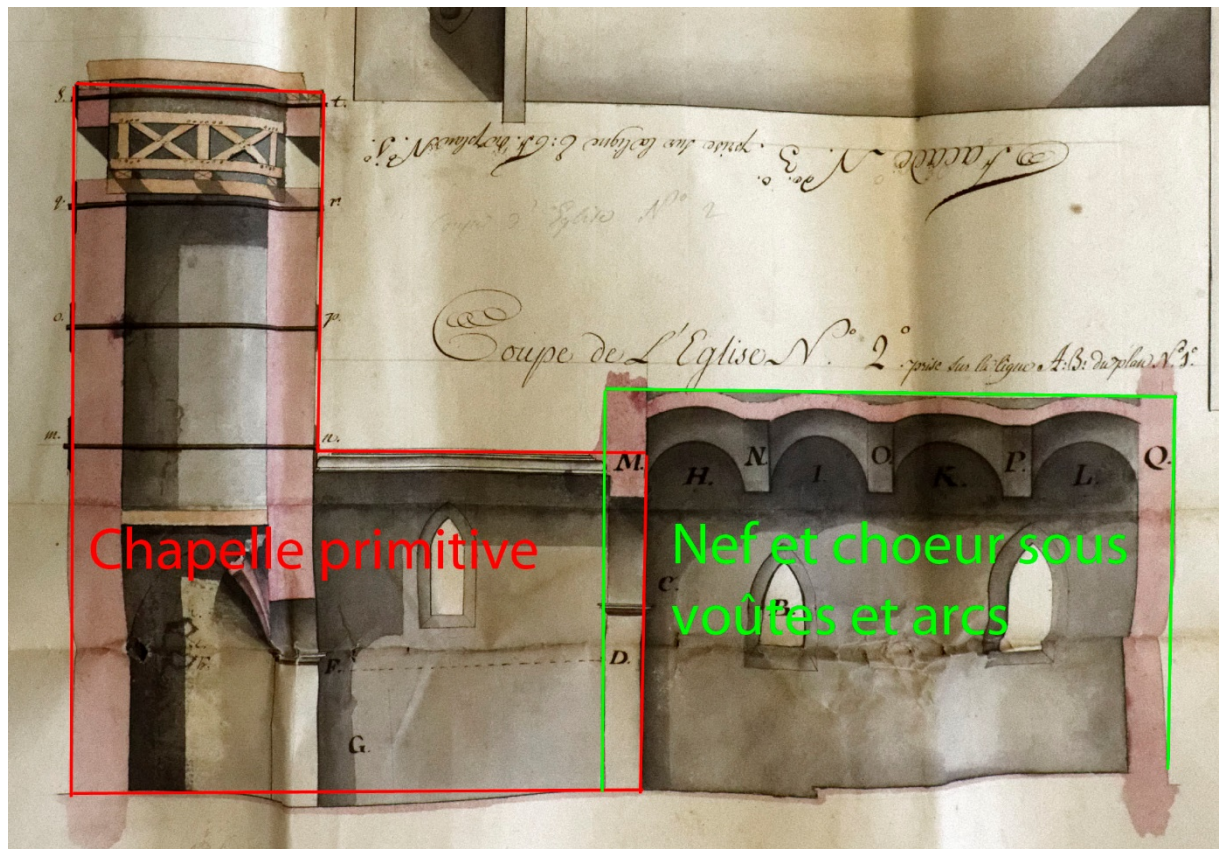
5. Le **plan de 1776**, avant la reconstruction.

⁴⁸ Ce Saint-Pierre est daté de 1641 - 1660 par l'IRPA.

⁴⁹ Ce Saint-Paul est daté 1501-1600 par l'IRPA.



6.



Ce plan a été dressé lors du procès⁵⁰ intenté en 1774 par le curé et les habitants du village contre les patrons de l'église (Abbé de Villers et chapitre de St-Denis à Liège). Les habitants exigeaient la reconstruction de l'église, qu'ils ont obtenue.

Il y a aussi des disparitions récentes. Parmi celles-ci, se trouve une croix de pierre, décrite⁵¹ par le Comte J. de Borchgrave d'Altena.

« Une croix porte l'inscription suivante :

CY GIST
HENRY LE BEGGE LE
LONGUE QUI TRESPASSA
ANNO 1555 »

Elle aura vraisemblablement disparu lors de la désaffectation du cimetière autour de l'église.

Michel De Ro, midero123@gmail.com, 0477 59 86 36.

⁵⁰ AÉBxl, Procès de clercs n° 3076, Conseil de Brabant 1774-1776

⁵¹ J. de Borchgrave d'Altena, *Notes pour servir à l'inventaire des Œuvres d'art du Brabant, arrondissement de Nivelles*, Bulletin de la commission royale des monuments et des sites, t. VII, Bruxelles 1956, p. 233.